

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 ...
**Commune de
 CERVENS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
 Reçu en préfecture le 17/10/2022
 Publié le 17/10/2022
 ID : 074-217400530-20221011-D202210_54-DE

SEANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022 à 20 H

Convocation
 du 06/10/2022

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : -- 13
 Quorum : ----- 07
 Présents : ---- 11
 Absents : ----- 2
 Pouvoirs : ---- 1
 Votants : ----- 12

VOTE

Pour : ----- 12
 Contre : ----- 0
 Abstentions : -- 0

**Contrat/
 Maintenance**

**Délibération
 N°2022-54**

**Liste des
 délibérations**

Affichée le : 17/10/2022
 Mise en ligne
 Le : 03/11/2022

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise
 Le : 17/10/2022

Affichée
 Le : 17/10/2022

Mise en ligne sur le site
 de la commune
 Le : 03/11/2022

Le Maire Gil THOMAS



L'an deux mil vingt-deux le 11 octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaiènt présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry SANDRAL Linda/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : CHATEAU Baptiste / MASSON Thibault /

Absents représentés :

M. Thibault MASSON ----- pouvoir à M. Gil THOMAS

Secrétaire de séance : Mme Sophie KELLER

OBJET : Maintenance de deux défibrillateurs, assurée par la société SECOURISK

LE MAIRE RAPPELLE que la commune possède deux défibrillateurs et qu'il convient d'en assurer leur maintenance.

IL INFORME que le contrat signé en 2018 avec la société « SECOURISK », pour une durée de 5 ans arrive à terme en fin d'année et qu'il conviendrait de poursuivre cette collaboration avec cette société qui donne entière satisfaction.

LE MAIRE SOULIGNE que compte tenu de la conjoncture économique actuelle les prix ont fortement augmentés. Aussi après analyse,

IL PROPOSE au conseil d'opter pour un « contrat PRENIUM » pour un coût de 1 500 euros hors taxe par défibrillateur pour une durée de cinq ans soit un coût annuel ramené à 300 euros hors taxes par an comprenant :

- La vérification annuelles et test complet des défibrillateurs
- Test choc
- Mise à jour du logiciel
- Remplacement des consommables périmés (électrodes adultes, pédiatriques, batterie)
- Rapport de vérification annuelle et mise à jour signalétique
- Sensibilisation à l'utilisation d'un défibrillateur lors de chaque intervention
- Remplacement de l'appareil sous 48 H en cas d'utilisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- ⇒ RETIENT la société SECOURISK pour assurer la maintenance de deux défibrillateurs installés sur la commune au prix de 3000 euros hors taxes pour cinq ans.
- ⇒ AUTORISE le maire à signer le contrat PRENIUM à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



La secrétaire
Sophie KELLER